



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 12 mars 2021

Délibération N° CS_2021_03_4

Objet : **Réponse appel à projets Plan de relance**

Date de convocation : **jeudi 04 mars 2021**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **lundi 15 mars 2021**

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Etaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur RIAS Bernard, Monsieur VIOLLET Alain , Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur LEFORT Damien, Monsieur MAILLET Eric, Madame MICHAUD Maryse, Monsieur RAPP Florent, Monsieur SOW Abdoulaye

Etaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Monsieur BONY Vincent (donnant pouvoir à Monsieur LEFORT Damien), Monsieur ODO Xavier (donnant pouvoir à Monsieur RAPP Florent), Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

Etaient absents ou excusés :

Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur MBOUNI Levana , Monsieur VITORIO Alipio

Dans le cadre du Plan France Relance, l'État mobilise la somme de 88 millions d'euros en faveur de la transformation numérique des collectivités territoriales.

Cette enveloppe s'articule autour de trois axes :

- Co-construction de solutions numériques (30 M€) : proposer une approche nouvelle de collaboration avec les collectivités en matière de numérique pour construire des solutions pérennes à disposition des collectivités territoriales sur la base des besoins principaux remontés dans une approche centrée sur les besoins ;
- Guichet national (24 M€) : soutenir des initiatives numériques ayant une forte composante de mutualisation et une empreinte territoriale importante ; dématérialisation en qualité des démarches administratives locales, cycle de vie de la donnée, transformation numérique des écosystèmes, déploiement de France Connect et utilisation d'API nationales ;
- Guichets territoriaux (34 M€) : soutenir l'ingénierie, le déploiement, l'accompagnement ou la formation au numérique dans les collectivités territoriales dans une logique de contractualisation.

Les projets qui seront soutenus doivent s'inscrire :

- dans une approche mutualisée de leur gouvernance et déclinaison ;
- dans la mise en place de solutions pérennes ;

- dans la promotion d'une vision d'une administration de qualité, responsable, inclusive et innovante en soutenant des projets satisfaisant les principaux enjeux de la transformation numérique publique, notamment l'interopérabilité, l'accessibilité, la réversibilité, la sobriété.

Les actions financées en priorité devront avoir un effet concret sous 2 ans dans la vie des citoyens et dans leur relation avec l'administration locale. Ils devront également renforcer les collaborations entre l'Etat et les collectivités en matière de transformation numérique.

En partenariat avec la Métropole de Lyon, le SITIV souhaite soumettre dans le cadre du Plan France Relance deux projets :

- mise à disposition d'un Bureau Virtuel Agent Elus, dématérialisé et sécurisé, sur la base de solutions libres ;
- sécurisation des systèmes d'information des collectivités.

Avec un fond de 136 millions d'euros spécialement dédié à la cybersécurité et piloté par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (A.N.S.S.I.), le plan France Relance prévoit également de renforcer le niveau de sécurité des administrations, des collectivités et des organismes au service des citoyens, tout en développant les ressources de l'écosystème industriel français.

Le Comité Syndical décide

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 13 voix pour

- d'acter les démarches concernées et d'autoriser Le Président du SITIV à finaliser les dossiers de réponse à appel à projet du Plan France Relance de l'Etat, en partenariat, avec la Métropole de Lyon et toute autre collectivité du territoire qui souhaiterait s'associer.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

**Pour expédition certifiée conforme,
Le Président, Pierre-Alain MILLET**